

Ville de Châteauneuf-sur-Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 18  
Suffrages exprimés : 24

Délibération N° 2026-20  
Conseil Municipal du 4 Mars 2026

DATE DE CONVOCATION : 26 FÉVRIER 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - K. GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - P. ORMECHE - S. BROUILLET - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY - S. HIBON-MINET - M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à M. BARO - J.P. DESLIAS donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - J.F. CESSAC donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - K. PERROIS donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - K. PERROIS - F. GUIRAO - E. PILLARD-CLEMENTEL - M. VOISIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : P. BERTON - S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLEGER

#### CNAS - Prestations d'action sociale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

#### CONSIDÉRANT ce qui suit :

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association nationale qui accompagne les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans la mise en œuvre d'une politique sociale au bénéfice de leurs agents.

Il constitue un outil de mutualisation permettant aux collectivités adhérentes d'offrir à leurs personnels des prestations sociales, culturelles et de loisirs.

La collectivité adhère au CNAS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1972, elle cotise pour les agents actifs et retraités.

Face au constat d'un nombre important de non recours de la part des agents aux prestations du CNAS, il a été décidé d'améliorer l'efficacité de la politique sociale en menant des campagnes de communication auprès des agents sur les possibilités offertes par le recours au CNAS et en ciblant les cotisations sur les agents actifs uniquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR** :

- de mettre fin à l'adhésion de la commune au CNAS pour les agents retraités ainsi que pour les agents en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027;
- de mettre en place des actions de communication à l'intention des agents ;
- d'autoriser M le Maire à signer tout document afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE